



APPRENDRE
ET RÉUSSIR

Service à la clientèle

Politique de conservation des copies d'examens

Les copies d'examens produites par les candidats sont la propriété de la SOFAD.

La période de conservation des copies d'examens est de douze (12) mois dans le cas des examens réussis, et de vingt quatre (24) mois dans le cas des examens échoués.

Màj : 2018-07-17